



## Demande de restitution des indemnités sous forme de don

-----  
Par decdou

Bonjour,

Je désire créer une entreprise. Après 11 ans dans mon entreprise, c'est dans ce cadre que j'ai demandé une rupture conventionnelle. Après un 1er refus à ma demande, mon employeur m'a demandé soit de démissionner soit de réaliser un abandon de poste arrangé. Ce que j'ai refusé. Après mes congés payés, lorsque j'ai repris, il avait embauché quelqu'un au même poste. Il savait que je souhaitais partir et pensait que je finirai par démissionner. Dès lors, se trouvant un peu dans l'impasse si je décide de rester, il m'a proposé une rupture conventionnelle mais à condition que je m'engage à redonner l'indemnité de rupture sous forme de don. Je précise que je travaille dans une association.

J'estime qu'en tant que salarié pendant tout ce temps, cela est le fruit de mon travail. Je n'ai pas vraiment l'envie de leur faire ce don.

Pouvez vous me confirmer que ce qu'ils me demandent est illégal ? Que dois je faire ? Qu'est ce que je risque ?

Merci pour votre aide